

Monsieur le Maire,

## AIDES aux communes jumelées PAUILLAC et LESPARRÉ

Après avoir découvert dans SO un plan d'actions à l'initiative du sous préfet, concernant les villes de Lesparre et Pauillac, je lui ai envoyé un courrier reprenant l'article Sud-Ouest que j'ai commenté en y ajoutant des questions concernant Gaillan, ignoré régulièrement, dans cette démarche comme dans celle initiée par le Département et Guiraud au sujet d'une enquête "bidon" commerces Lesparre ( et Gaillan ?)

... sans réponse du sous préfet !

La CDC sera partenaire de la démarche, c'est pourquoi je vous fais partager mes remarques élargies aux différents questionnements concernant donc commerce local (Gaillan Lesparre), contournement (Gaillan Lesparre) lié au site Epsilon composites et rond point existant !

Je propose également une option allègement circulation au niveau Lesparre avec maintien d'un maximum d'activités commerciales et une orientation plus touristique (vers l'oenotourisme, plutôt que sylvicole) qui résous également le trafic transverse RD3. Ce sont 2 demi ceintures.

## EOLIEN

Concernant l'éolien, le retour de Valorem va se préciser avec un projet corrigé de ses manquements (relatés par le commissaire enquêteur et les services de l'état), dans sa version 1, retirée par Valorem afin d'éviter une contre publicité.

La version 2 sera donc plus élaborée et adaptée afin d'évacuer les remarques apparues sur l'enquête d'utilité publique de la v1. La participation des garants, proches de Valorem et intervenant même près des contestataires du projet contribuera à résoudre avant publication, les problèmes qui pourraient être évoqués lors de cette v2 !

Il n'est pas exclu que des compensations financières voient le jour pour obtenir le silence d'opposants !

Le projet v2 soumis à enquête pourra satisfaire pleinement La préfète de Région qui ne pourra qu'accepter ce nouveau projet ! ... toutes les corrections ayant été apportées avant enquête !

Ce projet concerne Lesparre, il semble être contesté par les communautés voisines et c'est très bien car si ce projet est accepté, il sera voué à de nombreuses extensions !

Ce projet a déjà interdit l'implantation d'un radar Météo à St Laurent, lieu de prédilection pour l'information des possesseurs de vignobles.

Ce projet est une atteinte à la protection d'une large zone humide, défendue et appropriée par les chasseurs, le PNR Médoc avec les actions de restauration et protection qu'il a engagées en incluant les lacs et Marais Médocains avec leurs bassins versants.

Ce positionnement devrait être construit et écrit, au sein des communes, du PNR et de la CDC avant que ne débute cette nouvelle enquête, afin de constituer un élément de poids d'opposition avec le soutien d'une majorité d'élus locaux.

C'est le prix à payer pour protéger le Médoc ! ... d'un projet financier lucratif pour certains, mais destructeur pour une majorité!